

# Offre primo-adhérents fin d'année 2024

## Comment ça marche ?

Pour toute adhésion en octobre, novembre ou décembre 2024 et le choix du prélèvement automatique :

1. L'adhésion fin 2024 est offerte
2. L'adhérent bénéficie de 3 mois supplémentaires d'adhésion offerts (janvier, février et mars 2025)
3. A partir d'avril 2025, l'adhérent est prélevé chaque mois d'1/12<sup>ème</sup> de la cotisation annuelle correspondant à sa tranche de salaire (cf grille de cotisation 2025)

Cette offre est réservée aux primo-adhérents et n'est applicable qu'en cas de choix du prélèvement mensuel

### Exemple :

- Adhésion en octobre 2024  
➔ Premier prélèvement en avril 2025
- Pour la tranche 31 000 à 35 999 € bruts/an  
➔ Prélèvement mensuel sera de 17 €

### OFFRE DE FIN D'ANNEE 2024

		Vos prélèvements mensuels														
		oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Vous adhérez en	oct-24	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
	nov-24		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
	déc-24			0 €	0 €	0 €	0 €									

Mois de prélèvements offerts

Prélèvement mensuel

### Grille de cotisation 2025

Salaire annuel brut	Cotisation 2025 (€)	
	annuelle	mensuelle
< 26 000 €	144	12
26 000 à 30 999 €	168	14
31 000 à 35 999 €	204	17
36 000 à 40 999 €	228	19
41 000 à 45 999 €	252	21
46 000 à 50 000 €	300	25
> 50 000 €	360	30
Retraité, dem. d'emploi	120	10